



# ASBTP

## Cyclisme

L'ASBTP Cyclisme organise sur la commune de FALICON le 21 mai 2017, le :

## 2<sup>ème</sup> GRAND PRIX CYCLISTE de FALICON

Sous l'égide de la FSGT 06, cette course est ouverte à tous les licenciés FSGT06.

Le départ et l'arrivée de cette épreuve auront lieu en haut du village de FALICON.

Départ de l'épreuve prévu à 8h30 pour les +17 ans à -49 ans.

Ils effectueront le grand parcours de 120 km.

Départ de Falicon – Aspremont – Saint Blaise – Levens – La Roquette / Var – Saint Martin du Var.  
Vallée de la Vésubie – Duranus – Levens – Tourette-Levens – Aspremont – Saint Blaise – Levens  
Tourette-Levens – et retour FALICON.

La catégorie 50 ans et plus effectuera le parcours de 85 km :

Départ de Falicon – Aspremont – St Blaise – Levens – La Roquette / Var – St Martin du Var –  
Vallée de la Vésubie – Duranus -Levens – Tourette-Levens et retour à Falicon.

Le parc d'assistance concurrents se fera sur le parking et le stade situés sur la D114.

Le responsable de la section Cyclisme

Maurice VIALETES

Tél : 06 67 42 44 39





# ASBTP

## Cyclisme

### REGLEMENT de la 2<sup>ème</sup> COURSE CYCLISTE de FALICON du 21 MAI 2017

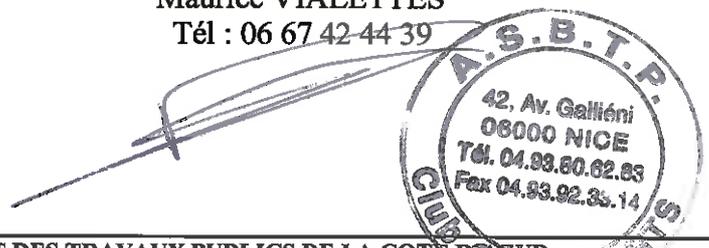
Le départ de la 2<sup>ème</sup> Course Cycliste de FALICON aura lieu le 21 mai à 8h30. Cette épreuve est organisée par l'ASBTP, sous l'égide de la FSGT 06 et servira de support pour le Championnat Départemental. Le départ et l'arrivée auront lieu au village de FALICON.

- Les caméras et oreillettes sont interdites.
- Le code de la route doit être respecté. Tout participant ne le respectant pas sera mis hors course.
- Les ronds-points ne doivent pas être coupés.
- Respect des signaleurs et motards assurant la sécurité.
- Port du casque à calotte rigide obligatoire.
- Aucune voiture suiveuse non autorisée ne doit s'intégrer à la course.
- Distance pour les 17 à 49 ans : 115 km.
- Distance pour les 50 ans et plus et la catégorie féminine : 80 Km.
- En plus du classement par catégorie d'âge (récompensé par un maillot), il y aura un classement par catégorie de valeur.
- Le montant de l'engagement est de 6 Euros.

Le responsable de la section Cyclisme

Maurice VIALETES

Tél : 06 67 42 44 39



ASSOCIATION SPORTIVE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA COTE D'AZUR  
42, Av. Gallieni – 06000 NICE Tél. : 04 93 80 62 83 Fax : 04 93 92 33 14 – E-mail : asbtp@asbtp.com – Section Cyclisme 06 29 52 85 62

AGREEMENT JEUNESSE ET SPORTS N° 06S2471 - DECLARATION PREFECTORALE N° 0062003639

Siège social « La Maison du Bâtiment »  
FONDEE EN 1948